

Nous améliorons votre quotidien

RUES DIEU LUMIERE, DU GRAND CERF, GAMBETTA

Date des travaux : 22 août 2022

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine

Nature des travaux et de l'aménagement :

La communauté urbaine du Grand Reims a lancé une réflexion sur la requalification de l'axe « Voie des Sacres », dans le cadre de la mise en place d'un réseau de bus à haut niveau de service.

Afin d'étayer celle-ci, une campagne de **mesures micro gravimétriques** va être réalisée, entre la place des Droits de l'Homme et la rue du Ruisseau, **au niveau des rues Dieu Lumière, du Grand Cerf et Gambetta (entre la rue Navier et la rue du Ruisseau)**, à partir du **22 août prochain**.

Ces mesures, effectuées sans travaux, permettront de détecter d'éventuelles cavités anormales dans le sous-sol. Elles seront pratiquées sur la chaussée et les trottoirs et nécessiteront l'absence de circulation et la limitation de masses statiques (véhicules) sur la voirie. Ces prestations sont assurées par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

Phasage des travaux :

Les travaux seront réalisés en nuit, du 22 au 26 août prochain et se dérouleront par tronçon, selon l'avancement des mesures :

- phase 1 : rue Dieu lumière
- phase 2 : rue du Grand Cerf
- phase 3 : rue Gambetta, entre la rue Navier et la rue du Ruisseau

Restriction de circulation et de stationnement :

Durant la période de ces mesures, la circulation et le stationnement seront interdits par phase, de **21 h 15 à 5 h 30**. Les segments de voie seront fermés en totalité à la circulation. La circulation des bus de nuit sera déviée. Pour connaître l'arrêt le plus proche, reportez-vous aux informations de votre station habituelle de CITURA.

Les commerces resteront accessibles à la clientèle pendant la durée des mesures.

Collecte des déchets :

La collecte des déchets reste inchangée.

REIMS CONTACT - 03 26 77 78 79
www.reims.fr/demarches-en-ligne

TRAVAUX

